



**AN 2026
26-057**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

Mme Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote lequel s'est déroulé sous la présidence de M. Mario MANCUSO, 1er Adjoint au maire

DATE DE LA CONVOCATION :

17/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

17/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions légales et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et des produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Ayant entendu l'exposé de M. Hervé RIOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances ,

Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence du Conseil municipal est confiée à M. Mario Mancuso, 1er Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix Pour, 7 Contre Thierry MONTANGERAND, (pouvoir de Guillaume BASSET), Isabelle CHALMANDRIER, Jean-Yves SAUVÉ, Sandrine ZELLER-BA, Marie-France PLANCHON, Philippe DEFOSSE-HORRIDGE)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte financier unique de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessous,

1 – Constat des résultats 2025

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2025	2 030 782,11 €	21 651 557,10 €	23 682 339,21 €
Dépenses de l'exercice 2025	3 513 098,35 €	19 189 180,59 €	22 702 278,94 €
Résultat de l'exercice 2025	-1 482 316,24 €	2 462 376,51 €	980 060,27 €
Résultat antérieur reporté	238 177,96 €	11 855 137,55 €	12 093 315,51 €
Résultat de clôture	-1 244 138,28 €	14 317 514,06 €	13 073 375,78 €

2 – Restes à réaliser au 31/12/2025

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Les restes à réaliser 2025 à reporter au budget 2026 se traduisent comme suit :

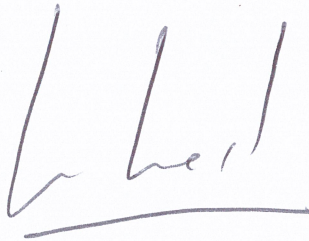
Restes à réaliser – Recettes : 338 477 €
Restes à réaliser – Dépenses : - 1 585 894,08 €
Solde des restes à réaliser : - 1 247 417,08 €

Le solde des restes à réaliser n'entre pas en compte dans le résultat de clôture de la section d'investissement mais il permet de déterminer le besoin de financement en vue de l'affectation des résultats.

- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	338 477 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 1 585 894,08 €
Solde des restes à réaliser	:	- 1 247 417,08 €

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable Public.




Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)	
Certifié exécutoire le présent acte transmis à	
M. le Sous-Préfet le	01 JUIL. 2026
Et publié le 01 JUIL. 2026	
	
Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville	

